



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26.068

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE-PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,
Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

OBJET : REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

**PARVIS DE L'EUROPE
AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Vu l'arrêté municipal n° 2026.23 du 25 mars 2026, portant délégation de fonctions à Madame Blandine BEAUPAIN, 10^{ème} maire-adjoint,

Considérant que pour permettre l'organisation de la fête de la musique par le Carré des Arts, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer **LE STATIONNEMENT sur le Parvis de l'Europe avenue Charles de Gaulle à LA CELLE SAINT-CLOUD,**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 19 juin 2026, 19h00 au dimanche 21 juin 2026, 08h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : Le non-respect de l'article ci-dessus permet aux autorités compétentes de faire évacuer tous véhicules ou tout autre élément pouvant nuire au bon déroulement de la dite manifestation.

ARTICLE 2 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité du demandeur et devra être effectué sous un délai de 7 jours avant le démarrage des travaux. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 3 : Les barrières seront fournies et mises en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Le responsable de la Police Municipale de La Celle Saint-Cloud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 02 JUIN 2026

Pour le Maire,

Blandine BEAUPAIN
Maire-adjoint

